

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOUR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 n°1

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

RYTHMES SCOLAIRES -RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les délibérations du 25 janvier 2018 et du 28 janvier 2021 autorisant le maire à soumettre une demande de dérogation à la DASEN

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 11 janvier 2024 pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un maintien à la semaine des 4 jours,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale, des écoles maternelles et élémentaires publiques et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

La commune exprime sa volonté de demander le renouvellement de la dérogation auprès de la DASEN et ainsi de conserver la semaine des 4 jours avec les horaires suivants :

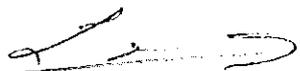
Lundi, mardi, jeudi & vendredi	
Matin	Après-midi
8h30-12h00	13h45-16h15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **SOUHAITE** conserver la semaine d'école et les horaires à la rentrée de septembre 2024 comme présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à soumettre cette organisation à la DASEN, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires afin de statuer sur cette proposition

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE




Pour Copie Conforme.
Le Maire, Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2018 n°2

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

TARIFS – CIMETIERE

Vu l'avis de la commission finances du 12 décembre 2023

Il est proposé les tarifs suivants applicables à compter du 19 janvier 2024 :

TARIFS CIMETIERE	
Durée	Tarifs
Concession 15 ans	100
Concession 30 ans	250
Columbarium 10 ans	250
Columbarium 15 ans	375
Columbarium 30 ans	850
Cavurne 10 ans	100
Cavurne 15 ans	150
Cavurne 30 ans	350

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

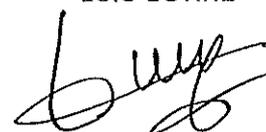
- **APPROUVE** ces tarifs à compter du 19 janvier 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE




Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 N°3

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

TARIFS POLE DE TOURISME 2024 – CAMPING ET GITES

Vu la délibération du 30 novembre 2023

Il est nécessaire d'apporter quelques modificatifs aux tarifs votés le 30 novembre 2023 :
Il est proposé d'ouvrir la location des mobil homes dès le **samedi 30 mars** le week-end de Paques
De plus l'organisme ACSI a communiqué ses tarifs pour 2024 l'emplacement pour 2 personnes avec 1 véhicule, électricité et 1 animal est à **15 euros**.

Quelques dates sont modifiées pour mieux correspondre au calendrier 2024

Gîtes familiaux	Basse Saison			Moyenne Saison		
	Janv/fev/mars-12/04,30/09-oct/nov/dec			13/04 au 05/07, 25/08 au 29/09		
	Chèvrerie	Grange	Vallée	Chèvrerie	Grange	Vallée
	2024	2024	2024	2024	2024	2024
1 nuit	68 €	60 €	79 €	79 €	68 €	84 €
2 nuits	121 €	105 €	147 €	147 €	126 €	158 €
3 nuits	184 €	158 €	221 €	221 €	189 €	231 €
4 nuits	247 €	210 €	289 €	289 €	252 €	310 €
5 nuits	305 €	263 €	362 €	362 €	315 €	389 €
6 nuits	368 €	315 €	441 €	441 €	378 €	467 €
7 nuits	368 €	315 €	441 €	441 €	378 €	467 €
Mois location longue durée	651 €	546 €	756 €	0 €		

Haute Saison			
06/07 au 12/07, 17/08 au 24/08			
	Chèvrerie	Grange	Vallée
	2024	2024	2024
1 nuit	84 €	74 €	100 €
2 nuits			
3 nuits			
4 nuits			
5 nuits			
6 nuits			
7 nuits	578 €	494 €	693 €
Mois locallon longue durée			

Haute Saison		
13/07 au 16/08		
Chèvrerie	Grange	Vallée
2024	2024	2024
95 €	79 €	110 €
651 €	546 €	756 €

Gîte étape

année 2024

1 nuit /pax + 18 ans	22 €
1 nuit /pax - 12ans	15 €
Gîte en totalité	546 €

Emplacements

	Basse Saison 02/05 au 19/05, 16/09 au 29/09	Moyenne Saison 20/05 au 07/07, 19/08 au 15/09	Haute Saison 08/07 au 18/08
	2024	2024	2024
Emplacement (1 véhicule compris)	3,70 €	5,35 €	7,90 €
Adulte (+7 ans)	4,85 €	5,15 €	5,80 €
Enfant (-7 ans)	2,85 €	3,05 €	3,15 €
Enfant (-2 ans)	gratuit	gratuit	gratuit
Electricité (10 ampères)	5,25 €	5,25 €	5,25 €
Animal	2,10 €	2,10 €	2,10 €
Forfait vidange (pour camping cars extérieurs)	5,00 €	5 €	5,00 €
Forfait Stop-Accueil 1 nuit	0,00 €	11,55 €	11,55 €
Adhérent FFCC de 18h00 à 10h00	pax supplémentaire:2€	pax supplémentaire:2€	pax supplémentaire:2€
Emplacement+2 pax			
Garage mort	10 €	10 €	10 €
Emplacement longue durée 1 mois minimum	300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax	300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax	300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax

Les campeurs ayant passé 5 nuits consécutives sur le camping bénéficient d'une 6ème nuit gratuite (hors TS et électricité)

ACSI

02/05 au 07/07, 25/08 au 30/09

2024	
15 €	
emplacement	
2 pax	
1 véhicule	
électricité	
1 animal	

Mobil Homes

Très Basse Saison

30/03 au 28/04, 16/09 au 31/10

Mobil-homes 4/6 personnes	1 nuit :	34 €
	7 nuits	213 €
Location longue durée (1mois)		308 €
Mobil-homes 6/8 personnes	1 nuit :	53 €
	7 nuits	315 €
Mobil-homesBahla 2023	1 nuit :	45 €
	7 nuits	273 €

Basse Saison

29/04 au 31/05, 26/08 au 15/09

1 nuit:	45 €
7 nuits:	299 €
1 nuit:	66 €
7 nuits:	420 €
1 nuit:	61 €
7 nuits:	368 €

	Moyenne Saison 01/06 au 28/06, 17/08 au 25/08		Haute Saison 29/06 au 12/07		Très Haute Saison 13/07 au 10/08	
Mobil-homes 4/6 personnes	1 nuit: 56 €	7 nuits: 350 €	1 nuit: 71 €	7 nuits: 478 €	1 nuit: 80 €	7 nuits: 542 €
Location longue durée (1mois)						
Mobil-homes 6/8 personnes	1 nuit: 84 €	7 nuits: 504 €	1 nuit: 100 €	7 nuits: 662 €	1 nuit: 110 €	7 nuits: 735 €
Mobil-homes Bahila 2023	1 nuit: 69 €	7 nuits: 420 €	1 nuit: 90 €	7 nuits: 546 €	1 nuit: 105 €	7 nuits: 630 €

Mobil Homes Résidentiels

Du 1er mars au 30 novembre 2024

Emplacement normal	2 463 €
Grand emplacement	3 630 €
Double emplacement	5 355 €

Suppléments

2024

Location draps 1 pax	7 €
Location draps 2 pax	10 €
Location serviette de toilette	5 €
Visiteur à la journée	2 €
Forfait ménage gîte étape	150 €
Forfait ménage gîte et mobilhome	50 €
Animal	2 €

Taxe de séjour

2024

Gîte étape et gîtes familiaux	0,75€/pax/nuit + 18ans
Mobil-homes/Emplacements	0,55€/pax/nuit +18 ans
Mobil-homes Résidentiels	0,55€/pax/nuit +18 ans
Pax -18 ans	Gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs ci-dessus pour 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE




Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE



Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 022-212203277-20240118-DELIB_202401_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 n°4

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **16**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

REPLACEMENT DE LA MEMBRANE DE LA PISCINE DU CAMPING

Le camping Beauséjour possède une piscine construite en 2004. La membrane de la piscine présente des signes d'usure qui nécessite son remplacement. Il est envisagé de changer la membrane avant la saison 2024 afin d'éviter des fuites d'eaux éventuelles.

A la suite de la consultation de plusieurs fournisseurs, comparaison des offres et des prix (autour de 28 000 € HT), la commission MAPA du 17 janvier 2024 a étudié les deux offres reçues et propose de retenir l'offre de « PISCINE EVOLUTION » de St Malo pour un montant de 27 855.72 € HT (33 426.86 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder au remplacement de la membrane de la piscine du camping Beauséjour et de choisir l'entreprise « PISCINE EVOLUTION » de St Malo pour un montant de 27 855.72 € HT (33 426.86 € TTC)
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.
Le Maire



Loïc LORRE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 n°5

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **16**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

LOCATION D'UN TERRAIN POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Suite à l'interdiction d'apporter les déchets verts de la commune en déchèteries, des pratiques alternatives ont été recherchées. Le broyage des déchets végétaux a été mis en place mais nécessite un endroit de stockage. Le local des services techniques ne disposant pas d'espace suffisant, plusieurs possibilités ont été étudiées.

Un terrain situé sur la route de la Quinardais proche des locaux des services techniques a été trouvé. La propriétaire accepte de le louer à la commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ~~en~~ **unanimement**,

- **DECIDE** de Louer la parcelle B N°548 d'une surface de 1 398 m² appartenant à Mme LECHIEN au prix de 25 € par an (actualisé chaque année) pour une période de 3 ans reconductible
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents pour cette location.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 n°6

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE le DIX-HUIT JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

EXCUSES :

Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL,
M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON ;

ABSENT :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 12 janvier 2024

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2022

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 novembre 2023, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 septembre 2023,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le Conseil Municipal,

- **Prend acte** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022,
- **Précise** que les rapports sont mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

